

Avril 2017

PLAN D'ACTION EN PATRIMOINE 2017-2018

Mémoire présenté par **Rayside Labossière**



RAYSIDE | LABOSSIÈRE
Architecture Design Urbanisme

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	PRÉSENTATION RAYSIDE LABOSSIÈRE	2
3	MISE EN CONTEXTE	4
3.1	Le contexte et les grands enjeux	
3.2	La mise en marche	
4	AGIR À TITRE DE PROPRIÉTAIRES ET DE GESTIONNAIRE EXEMPLAIRE – ACTION 1	6
4.1	Un cadre de travail municipal en patrimoine (1.1)	
4.2	Les biens municipaux (1.2)	
5	ASSURER LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MODESTE – ACTION 2	7
5.1	La mise en valeur des bâtiments privés patrimoniaux (2.1)	
5.2	L'entretien et l'inoccupation (2.2)	
5.3	Le financement et les mesures fiscales (2.3)	
5.4	Le répertoire de vulnérabilité (2.4)	
6	SOUTENIR LA REQUALIFICATION D'ENSEMBLES IDENTITAIRES – ACTION 3	9
6.1	Les grands ensembles constitutionnels (3.1)	
6.2	Le patrimoine religieux (3.2)	
6.3	Le site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (3.3)	
7	CONCLUSION	12

1 INTRODUCTION

La firme d'architecture et d'urbanisme Rayside Labossière souhaite, à travers ce document, partager ses réflexions sur le projet de plan d'action en patrimoine 2017-2022.

De par son expérience en matière de rénovation et de reconversion d'édifices patrimoniaux, ainsi que son implication sociale auprès de diverses tables de quartier où d'organismes ayant à cœur la préservation du patrimoine, la firme Rayside Labossière s'estime à même de contribuer aux réflexions sur le contenu du plan d'action en patrimoine soumis par la Ville de Montréal.

2 PRÉSENTATION DE RAYSIDE-LABOSSIÈRE

L'implication sociale comme créneau

Poursuivant la vocation sociale déjà affirmée par son fondateur, Rayside Labossière, participe à l'élaboration de projets architecturaux et urbains qui visent à améliorer le cadre de vie des Montréalais. Depuis sa fondation, le bureau se consacre à la production de bâtiments et participe à la réalisation de dossiers sur la transformation des milieux qui tiennent compte des besoins de la population. L'équipe joue un rôle qui dépasse bien souvent celui de l'architecte et accompagne les individus et les groupes dans toutes les sphères du développement de projets porteurs pour la communauté. D'ailleurs, la plupart des projets du bureau sont directement liés au milieu social et communautaire : CPE, locaux pour des organismes communautaires, logements sociaux, réfections d'écoles, etc. L'équipe croit profondément que les questions d'aménagement, de développement social et d'action communautaire sont non seulement fondamentales, mais complémentaires.

Développement urbain social

Par sa participation à plusieurs comités de développement local et lieux de concertation, l'équipe de Rayside Labossière est fortement liée aux réseaux de planification et de revitalisation urbaine à Montréal et particulièrement dans les quartiers centraux. L'implication de l'équipe auprès des groupes communautaires et des lieux de concertation est dictée par la détermination de l'équipe à améliorer la qualité des milieux de vie, dont ceux où la défavorisation est importante. La firme a par ailleurs joué un rôle fondamental en amenant des institutions publiques à s'impliquer dans plusieurs dossiers phares du développement du centre-ville. L'équipe travaille avec différents outils urbanistiques, comme la cartographie, pour amener les acteurs de développement issus du milieu social et communautaire à s'approprier les enjeux de transformation des quartiers centraux et à jouer un rôle de premier plan dans les projets qui changent le visage de leur milieu.

La Communauté Saint-Urbain

Mobilisé quant à l'avenir du site de l'Hôtel-Dieu depuis 2008, Rayside Labossière s'est engagé aux côtés d'organismes communautaires du Plateau-Mont-Royal au sein de la Coalition sauvons l'Hôtel-Dieu, devenu en 2017, la Communauté Saint-Urbain. De par son expertise, Rayside Labossière accompagne la Communauté Saint-Urbain dans la conception d'un projet.

novateur et structurant pour Montréal. Le développement du projet s'inscrit donc dans une vision de développement urbain plus vaste qu'un simple transfert de vocation. Avec le site de l'Hôtel-Dieu, les bâtiments de l'Institut thoracique de Montréal et les terrains non bâtis qui existent sur la rue St-Urbain entre l'avenue des Pins et la rue Milton, la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec ont une occasion inouïe de développer un ensemble immobilier dédié à la communauté, unique et cohérent, qui contribuerait à améliorer l'image internationale de la Ville de Montréal et du Québec tout en répondant aux besoins de la population. Le projet convie les Montréalais(es) à une réflexion sur la ville inclusive, sur le vivre-ensemble et la notion de communauté, mais aussi sur la transmission dans le temps d'un patrimoine matériel et immatériel qui permet à la ville de se reconstruire sur elle-même.

Le projet de Communauté Saint-Urbain est en effet l'occasion de léguer aux Montréalais(es) une nouvelle forme de milieu de vie sain et ancré dans les valeurs de notre époque: la justice sociale, la réduction de notre impact écologique, le développement de milieux de vie complets et dynamiques, dans le respect de notre patrimoine. Véritable exemple d'un développement durable, les avantages sont donc à la fois sociaux, économiques et écologiques, en plus de s'arrimer autour d'une vision forte portée par une communauté engagée.



Projet Communauté Saint-Urbain, Rayside Labossière

Reconversions réalisées par Rayside Labossière

Avec la reconversion de trois édifices institutionnels et de quatre églises, Rayside Labossière possède une grande expérience en matière de préservation patrimoniale et des enjeux entourant les dynamiques de transformation. Au cours des dernières années, nous avons ainsi réalisé la reconversion de plusieurs bâtiments patrimoniaux :

- [L'église Sainte-Germaine-Cousin](#)

L'église a été reconvertie et une construction neuve s'est greffée au bâtiment pour offrir des logements sociaux pour des personnes âgées en perte d'autonomie.

- [L'église Saint-Mathias-Apôtre](#)

Reconvertie en restaurant communautaire, l'église Saint-Mathias-Apôtre accueille maintenant une cuisine communautaire et une salle de restaurant géré par l'organisme Chic Resto Pop

- [L'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours](#)

Devenue le Théâtre Paradoxe, l'église a été transformée en salle de spectacles et en studios d'enregistrement, pour un organisme de réinsertion professionnelle

- [L'église Saint-Barnabé](#)

Recyclage d'une église pour un organisme communautaire, Cap St-Barnabé

- [L'école Strathearn](#)

Reconversion d'une école en centre communautaire interculturel, centre Strathearn

- [Le monastère des Pères du Très-Saint-Sacrement](#)

Reconversion du monastère en centre communautaire, le Centre de service communautaire du Monastère.

- [Centre le Mainbourg](#)

Orphelinat puis centre de transition, Le Mainbourg est aujourd'hui devenu le centre communautaire Le Mainbourg.



Sainte-Germaine-Cousin, crédit photo : Rayside Labossière



Théâtre Paradoxe, crédit photo : Rayside Labossière

3 MISE EN CONTEXTE

3.1 LE CONTEXTE ET LES GRANDS ENJEUX

Le projet de plan d'action en patrimoine annonce la volonté de la Ville de Montréal de renouveler son approche vis-à-vis de la protection du patrimoine, notamment en renforçant ses liens avec les différents partis prenants susceptibles d'agir et/ou de se mobiliser sur cet enjeu et en agissant comme catalyseur. La Ville met également l'emphase sur la dimension extra parcellaire des édifices patrimoniaux, qui ne doivent pas être considérés dans le cadre de leur emprise, mais plutôt en fonction de leur rayonnement sur leur milieu de vie.

Les bâtiments patrimoniaux, souvent anciens, sont au cœur de la trame urbaine des quartiers. Le site de l'Hôtel-Dieu de Montréal ou encore l'ancien Institut des Sourdes-Muettes situé au 3725 rue Saint-Denis en sont des exemples. Bâties au milieu du XIXe siècle, dans un secteur alors champêtre, ces bâtiments ont marqué le développement urbain du Plateau-Mont-Royal et font aujourd'hui l'objet d'un grand attachement de la part de la population et de la société civile. Ces deux édifices jouent, ou ont joué jusqu'à récemment un rôle social et communautaire important, ce qui explique le profond attachement que témoigne le milieu au maintien de ces fonctions dans le processus de reconversion de ces deux sites excédentaires.

Le projet développé par la Communauté Saint-Urbain pour l'avenir du site de l'Hôtel-Dieu illustre ainsi la volonté du milieu communautaire et des citoyens du

Plateau-Mont-Royal de conserver, au-delà des considérations architecturales, l'esprit du lieu à travers la proposition d'un projet dédié à la réalisation de logements sociaux, d'ateliers d'artistes, de logements étudiants et de locaux pour les organismes communautaires.

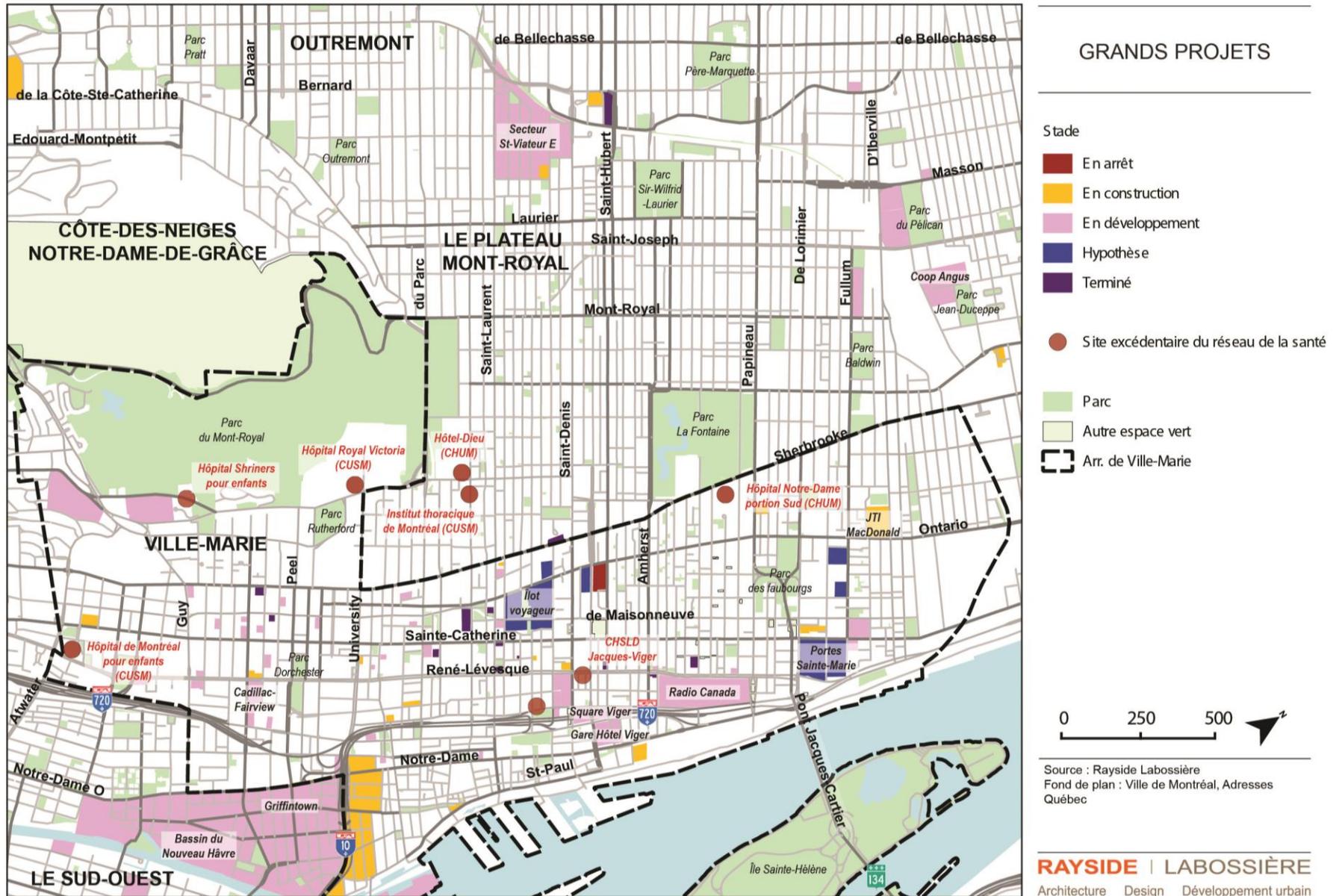
Toujours est-il qu'un des principaux enjeux relatifs à la préservation du patrimoine en est sa gestion durable. Il est regrettable de constater que bon nombre de bâtiments publics de valeur patrimoniale ne font pas l'objet d'une réflexion préalable quant à leur avenir, mais sont plutôt gérés « à la pièce », après le départ de ses occupants. Le cas de l'ancien Institut des Sourdes-Muettes, inoccupé depuis le départ de la Direction de la Santé publique de Montréal en 2015 illustre cet état de fait.

La gestion durable du patrimoine implique ainsi de développer une véritable vision à long terme pour sa préservation. Toutefois, il apparaît également essentiel qu'un important débat de société puisse être tenu afin que nous puissions collectivement définir des balises quant à la reconnaissance de notre patrimoine. Il importe de trouver un juste équilibre et de développer les outils nécessaires afin de pouvoir déterminer sereinement quels éléments se doivent d'être protégés et dans quel contexte, mais également quels éléments peuvent disparaître afin de permettre à la ville de se renouveler.

3.2 L'APPROCHE ET LA DÉMARCHE DE MISE EN ACTION

La Ville de Montréal entend jouer un rôle « proactif » et souhaite « mobiliser divers acteurs » autour des enjeux patrimoniaux tout en développant une démarche qui « fait une grande place à l'implication citoyenne. Nous saluons cette démarche qui nous apparaît comme un pas important dans l'affirmation du rôle de la Ville. Néanmoins, qu'en est-il des initiatives citoyennes ?

Bien que le projet développé par la Communauté Saint-Urbain est reçu un accueil positif de la part de la Ville de Montréal, il nous semble important que le Plan d'action en patrimoine prévoie des mécanismes pour que la société civile puisse présenter ses projets et ouvrir une discussion avec les instances municipales.



Les grands projets à Montréal, 2014, Rayside Labossière

4 AGIR À TITRE DE PROPRIÉTAIRE ET DE GESTIONNAIRE EXEMPLAIRE - ACTION 1

4.1 UN CADRE DE TRAVAIL MUNICIPAL EN PATRIMOINE – ACTION 1.1

Le développement d'outils en direction des arrondissements ainsi que la mise en place d'une veille stratégique en patrimoine sont des éléments intéressants. Toutefois, nous estimons judicieux que soient prévus des mécanismes de consultation avec le milieu (organisme de protection du patrimoine, société d'histoire, etc) afin d'affirmer dans les arrondissements la volonté de la Ville de Montréal de promouvoir une approche créative et transversale dans la gestion des enjeux patrimoniaux.

4.2 LES BIENS MUNICIPAUX – ACTION 1.2

Autoriser l'occupation temporaire des bâtiments municipaux nous apparaît comme une initiative très positive. Ces bâtiments peuvent offrir de nombreuses opportunités en attendant qu'un nouvel usage leur soit collectivement attribué, que ce soit pour des organismes communautaires, des artistes, des initiatives citoyennes ou des projets d'économie sociale qui souhaitent expérimenter un modèle d'affaire. Ils constituent des biens communs dont il convient de maintenir le rôle de lieu de socialisation dans leur quartier.



Théâtre Paradoxe, crédit photo : Rayside Labossière

5 ASSURER LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MODESTE – ACTION 2

5.1 LA MISE EN VALEUR DES BÂTIMENTS PRIVÉS PATRIMONIAUX – ACTION 2.1

Rayside Labossière salue la volonté de la Ville de Montréal de vouloir accompagner les propriétaires d'édifices inclus dans un secteur de PIIA dans le financement de leurs travaux de rénovation. La préservation du patrimoine modeste est un enjeu dans les quartiers anciens où le cadre bâti contribue à leurs identités et au développement d'un sentiment d'appartenance chez les résidents.

Cette mesure déjà présente dans plusieurs villes du Québec permettra d'élargir les opportunités de financement actuellement offertes, au-delà du cadre reconnu par la Loi sur le patrimoine culturel. Nous percevons cette mesure comme complémentaire aux mesures déjà offertes sur les artères commerciales via le programme PRAM commerce qui permet aux associations commerçantes de faire réaliser des études sur le patrimoine bâti du secteur et de se faire conseiller pour réaliser des rénovations cohérentes, maintenant une certaine harmonie entre les bâtiments et le respect de l'architecture d'origine.

Nous saluons également la démarche pro active qui vise à informer les propriétaires de l'intérêt patrimonial de leurs biens et des subventions auxquelles ils pourraient avoir accès afin de davantage anticiper leurs travaux de rénovation et réduire le risque de détérioration prématuré.

5.2 ENTRETIEN ET INOCCUPATION – ACTION 2.2

Nous estimons intéressante la perspective d'instaurer des mesures fiscales pour enrayer l'inoccupation des bâtiments patrimoniaux, source de dégradations prématurées. Des mesures telles que l'instauration de permis d'inoccupation pour un montant progressif à mesure de la durée de l'inoccupation pourrait être de puissants incitatifs. D'autre part, ce type de mesure serait complémentaire avec le développement d'une stratégie en faveur des usages transitoires en encourageant les propriétaires à explorer cette option.

En matière d'exploration de l'applicabilité de mesures telles que le transfert de droits de développement, nous émettons quelques réserves. Nous invitons la commission à consulter l'étude *Le transfert des droits de développement à des fins patrimoniales, un outil pour le Québec*, réalisé par Mme Marie-Odile Trépanier pour la Commission des biens culturels du Québec en 2009. Nous sommes en accord avec son opinion de préférer l'appellation, crédit de densité transférable, et qu'un tel crédit soit exclusivement réservé aux édifices reconnus pour leur valeur patrimoniale autour d'une entente de conservation. Nous estimons que cette formule peut être intéressante dans la mesure où elle offre une opportunité pour financer la rénovation des édifices patrimoniaux. Elle renvoie à une mesure d'intervention positive et incitative puisqu'elle permet d'encourager les propriétaires à conserver leur bien et le mettre en valeur, tandis que les mesures de protection traditionnelles sont perçues négativement de par leur caractère restrictif. Toutefois, une profonde réflexion devrait être menée quant à l'impact d'une telle mesure. L'application d'un transfert de densité nous semble devoir être clairement encadrée dans les règlements d'urbanisme et circonscrite à des secteurs délimités.

Encourager les usages transitoires dans les bâtiments vacants nous apparaît comme une bonne initiative. Néanmoins, il importe qu'une telle politique soit claire et permette facilement la réalisation de projets. Nous considérons en effet que plus les démarches sont fastidieuses pour obtenir l'accès à un site ou à un bâtiment, plus la mise à terme d'un usage transitoire devient conflictuelle. Les usages transitoires doivent être ainsi perçus comme un outil souple pour contrer l'inoccupation des bâtiments.

5.3 LE FINANCEMENT ET LES MESURES FISCALES – ACTION 2.3

La mise en place de mesures fiscales à l'image d'un permis d'occupation des bâtiments patrimoniaux pourrait contribuer au fonds de subvention aux rénovations.

Par ailleurs, l'instauration d'une taxe sur la revente des immeubles patrimoniaux ayant bénéficiés de subventions pour des rénovations serait une option à étudier.

Elle constituerait un retour sur investissement pour le fond de subvention et lui assurerait une certaine pérennité.

5.4 LES RÉPERTOIRES DE VULNÉRABILITÉ – ACTION 2.4

Un tel répertoire devrait également prendre en compte les édifices publics qui sont destinés à être désertés. Nous considérons comme primordial que les édifices publics délaissés conservent leurs vocations publiques et puissent être recyclés dans l'optique de répondre aux besoins de la population. Ces bâtiments doivent faire l'objet d'une démarche prospective et globale afin de faire coïncider les besoins en espaces publics et communautaires, avec des bâtiments vacants ou en voie de le devenir.

De même, il est important de prendre en compte dans ce répertoire les lieux de cultes et les institutions religieuses. En décroissance, un certain nombre de communautés religieuses subissent une forte pression financière et éprouvent des difficultés pour maintenir leurs bâtiments en état. Il en est de même avec les congrégations religieuses qui voient leurs effectifs fondre au gré des années et du non-renouveau de leurs membres.

L'édifice Robilliard, 974, Boul St-Laurent en 1921



Archives de la Ville de Montréal

Incendie de l'édifice Robilliard, novembre 2016



Photo : Radio-Canada/Julie Marceau

6 SOUTENIR LA REQUALIFICATION DES ENSEMBLES IDENTITAIRES – ACTION

6.1 LES GRANDS ENSEMBLES INSTITUTIONNELS – ACTION 3.1

Profondément engagé en faveur du maintien dans la communauté des bâtiments institutionnels, Rayside-Labossière en témoigne de par son implication dans la réalisation de plusieurs projets de reconversion d'institutions en centre communautaire, ainsi que par son implication dans les discussions entourant l'avenir du site de l'Hôtel-Dieu depuis 2010. Ainsi, nous appuyons grandement l'action 3.1 en faveur de la requalification des ensembles institutionnels.

Ces bâtiments ont une valeur indéniable et sont profondément ancrés dans le paysage urbain. Ils contribuent au sentiment d'appartenance des résidents à leur quartier et sont des lieux de socialisation.

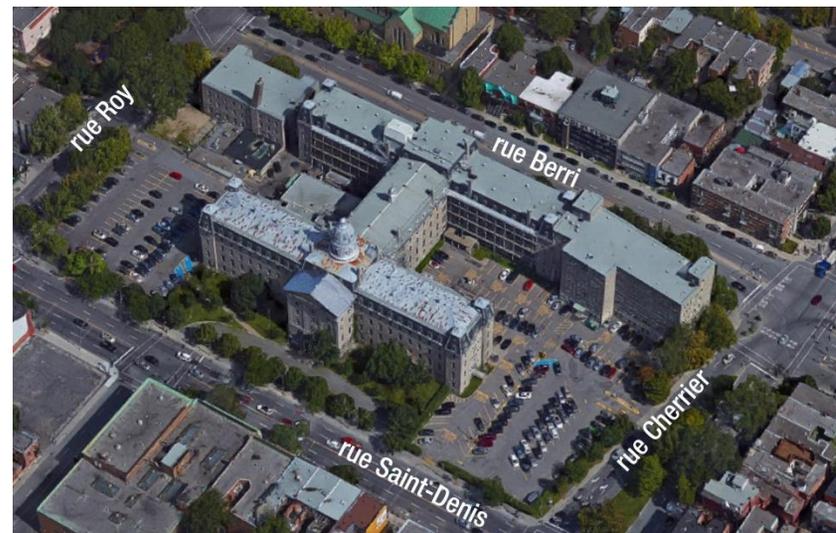
Les moyens mis en œuvre, à travers la documentation de l'état de la situation des grands ensembles ainsi que la consultation des divers acteurs, y compris la société civile, constituent un pas important vers la réalisation d'une réflexion globale et prospective sur les enjeux qui entourent ces bâtiments emblématiques, sur les fonctions qu'ils pourraient remplir et sur l'impact que ces nouveaux usages auraient sur le milieu où ils sont localisés.

Nous espérons ainsi que le travail réalisé par la cinquantaine d'organismes membres de la Communauté Saint-Urbain au sujet de la reconversion du site de l'Hôtel-Dieu fera partie intégrante des réflexions.

Nous encourageons également la mise en place d'un cadre partagé entre les différentes instances municipales et gouvernementales afin de permettre une meilleure gestion du patrimoine bâti public, ainsi que dans sa cession.

Dans notre pratique et la réalisation de nos projets, nous avons pu constater un manque de dialogue flagrant entre différentes instances qui sont à la fois en possession de sites excédentaires et à la recherche de bâtiments.

En ce sens, il est important que le Commission ait connaissance que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), mandataire régional des cinq CIUSSS réalise actuellement un sondage auprès des organismes communautaires de Montréal afin de documenter leurs besoins en locaux.



Centre le Mainbourg, Rayside Labossière

6.2 LE PATRIMOINE RELIGIEUX – ACTION 3.2

La préservation du patrimoine implique ainsi de mettre en place une stratégie globale et à long terme pour sa préservation. La dynamique actuelle des communautés religieuses est préoccupante. La tendance semble démontrer la disparition progressive de nombreuses communautés et la vente de leurs actifs immobiliers. L'enjeu de leur préservation est ainsi particulièrement pressant. Il apparaît essentiel de se doter d'un plan d'action globale pour anticiper l'inoccupation future de ces lieux et leur dégradation. Celui-ci devrait s'accompagner d'un inventaire des bâtiments, documentant à la fois leurs états, ainsi que leurs usages potentiels.

La mise en place d'une instance réunissant les différentes dénominations religieuses, la Ville de Montréal ainsi que la société civile offrirait un espace de dialogue intéressant pour appréhender l'avenir des bâtiments religieux. Celle-ci permettrait de discuter des enjeux, appréhender les besoins et les changements tout en permettant de créer des opportunités. Dans un contexte où certaines religions ou obédiences présentent un plus grand dynamisme et cherchent à s'installer dans des locaux vacants tout en faisant face à des règles de zonages restrictifs pour les activités de cultes, il apparaît pertinent d'encourager l'aliénation de bâtiments patrimoniaux en faveur du maintien d'un usage religieux.

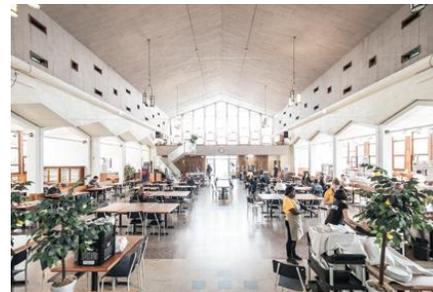
Un débat de fond devrait avoir lieu sur les types d'usages qui sont socialement acceptés pour assurer la reconversion des nombreux lieux de culte présent à Montréal et dont les communautés dépérissent.



Sainte –Germaine-Cousin



Théâtre Paradoxe, crédit photo : Rayside-Labossière



Chic Resto Pop, Rayside Labossière



Cap St-Barnabé, Rayside Labossière



6.3 LE SITE DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH – ACTION 3.3

Rayside-Labossière salue l'acquisition en cours de réalisation du couvent des religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Sa localisation exceptionnelle face au parc du Mont-Royal et son importance historique pour Montréal en font un espace dont l'incorporation au domaine public apparaissait comme hautement souhaitable. La volonté affichée de la Ville de Montréal de requalifier et d'ouvrir le site sur le quartier fait ainsi écho au projet soutenu par la Communauté Saint-Urbain sur le site voisin de l'Hotel-Dieu.

La Communauté Saint-Urbain, forte de l'appui d'une quarantaine d'organismes communautaires entend être un partenaire incontournable pour la Ville de Montréal, du fait de la légitimité que lui apporte la diversité de ses membres et l'aspect innovant de sa démarche, concevoir un projet de quartier par et pour ses résidents.

Le changement de vocation du site de l'Hôtel-Dieu de Montréal offre une possibilité unique de développer un projet réellement structurant pour les communautés montréalaise et québécoise, porté par des valeurs de développement social, environnemental et économique. Des regroupements du milieu social et communautaire proposent ici une vision concertée de l'avenir de ce site, vision traduite dans la création d'un milieu de vie sain, réellement mixte et inclusif, offrant du logement à des clientèles variées, des fonctions de soins de santé, des services communautaires, des emplois et des espaces verts. Dans l'optique de réaliser un projet en phase avec les principes du développement durable, il convient de favoriser les projets aux fonctions mixtes qui répondent aux besoins locaux, mais également qui intègrent la notion de participation citoyenne et de prise en charge par le milieu. Le projet de Communauté Saint-Urbain est donc un projet créé et porté par la communauté et pour la communauté.

Le projet de Communauté Saint-Urbain permet de faire les choses autrement, de marquer le passage de l'approche sectorielle à l'approche intégrée, d'exprimer la volonté et la capacité des Québécois à favoriser le vivre-ensemble par la création de milieux de vie où chacun trouve sa place et où la notion de cohabitation trouve son sens. Ensemble, forçons la société de demain.



Projet Communauté Saint-Urbain, Rayside Labossière

Les Objectifs du projet

- 1 / Créer une communauté inclusive, ouverte et dynamique en permettant la cohabitation de différents types de population sur un même site (voire dans les mêmes bâtiments), en réinventant la notion de mixité et les façons de faire le logement social et communautaire ;
- 2 / Renforcer la vocation «santé» du site en proposant un ensemble de fonctions urbaines et un environnement qui ont un impact positif sur les déterminants de la santé ;
- 3/ Créer un environnement de vie sain et hautement végétalisé qui a un faible impact environnemental, qui fait place à l'agriculture urbaine et qui constitue un îlot de fraîcheur dans la ville ;
- 4/ Proposer un concept d'aménagement qui met en valeur l'exceptionnel patrimoine matériel et immatériel du site de l'Hôtel-Dieu et qui exprime la volonté des porteurs du projet de perpétuer les valeurs inhérentes à la création même du site par les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph ;
- 5 / Bénéficier de l'expertise des acteurs sociaux et communautaires locaux en faisant de la démarche un modèle innovateur de concertation et de développement pour et par la communauté.

7 CONCLUSION

// Référencer tous les bâtiments patrimoniaux et identifier leur potentiel de reconversion au sein d'une instance consultative //

Tandis que plusieurs bâtiments patrimoniaux ont connu un sort regrettable au cours des dernières années et que de nombreux bâtiments institutionnels sont classés comme des sites excédentaires sans qu'aucune réflexion n'ait été au préalable engagée pour envisager leur reconversion, il est heureux de constater une révision de la politique sur le patrimoine.

Le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 présente de nombreuses pistes d'action intéressantes pour renforcer la protection du patrimoine montréalais et affiche l'ambition de la Ville d'assurer un rôle de leader en la matière.

Toutefois, nous regrettons le manque de précisions quant aux moyens mis en œuvre pour se conformer à l'objectif de renforcer l'implication citoyenne annoncé dans le Plan. Tandis que le projet de loi 121 autorise la suppression du Conseil du patrimoine de Montréal, une telle action irait à l'encontre des principes énoncés par le Plan, sans qu'aucune mention du Conseil ne soit inscrite. Nous sommes d'avis que les instances de concertation doivent au contraire être renforcées et clarifiées.

Nous estimons par ailleurs que ces instances doivent également être diversifiées pour répondre aux défis que Montréal va rencontrer d'ici quelques années. Les édifices religieux sont ainsi particulièrement nombreux et leurs vacances progressent. Il importe que les différentes dénominations religieuses, la Ville et la société civile puissent se projeter dans l'avenir et établir collectivement une vision d'ensemble permettant d'envisager la reconversion de ses édifices, dans le respect de leurs caractéristiques patrimoniales et de leurs usages sociaux et communautaires.

De même, il est essentiel de revoir la manière de gérer l'avenir des édifices publics. Un plan stratégique doit être élaboré afin de conserver la vocation publique de ces bâtiments d'une grande valeur, à la fois historique et patrimoniale. Leur vente ne devant être envisagée qu'après avoir évalué leur potentiel de reconversion, et les besoins de la population, au sein d'une démarche de consultation publique.